



Position de la GMS

26 mars 2021

Interdiction de la burqa – quo vadis Helvetia ?

Le peuple s'est prononcé : la Constitution fédérale suisse s'est enrichie d'un article dirigé contre une seule minorité, c'est ainsi un signal qui est lancé. Non pas contre l'« islam politique » et l'« islamisme », mais en leur faveur, car ce « signal » est pour eux toujours aussi bienvenu, puisqu'il soutient leur narratif de l'Occident, qui déteste l'islam et les musulmans, les considérant comme des ennemis et où ceux-ci ne seraient pas les bienvenus et seraient opprimés. L'électorat suisse a surtout lancé le signal que le droit fondamental de la liberté de confession et de conscience, pour les musulmans de ce pays, dégénère progressivement en une formule creuse.

Pour la grande majorité des personnes musulmanes de ce pays, peu de choses vont changer. Ce qui reste cependant, c'est une profonde frustration de savoir que l'islamophobie peut encore être utilisée pour gagner des voix et des référendums. Cette fois-ci cependant, avec peu moins de succès que pour l'initiative anti-minarets. De nombreux personnes musulmanes sont également convaincues que cela ne s'arrêtera pas là. La prochaine fois, ils se mettront à lutter contre le port du foulard des femmes musulmanes, et tout le débat, qui ne mérite pas vraiment ce nom, car ce sont surtout des théories de conspiration, des allégations et des attributions absurdes, mais rarement des arguments factuels, re-commencera.

Alors, qu'est-il possible de faire, en tant que musulmane intéressée par la politique, en tant que musulman engagé socialement, pour ne pas simplement désespérer ? On peut éventuellement se consoler par le fait que le Conseil fédéral ainsi que le Parlement aient rejeté l'interdiction de se dissimuler le visage. De même que tous les grands partis, à l'exception de l'UDC. L'initiative a également été rejetée par les églises nationales et la Fédération suisse des communautés israélites, par des organisations interreligieuses telles que la Communauté de travail interreligieuse en Suisse, le Conseil des religions, la Commission fédérale contre le racisme et d'autres ONG et organisations de la société civile. L'Assemblée cantonale de Glaris et les parlements cantonaux de Berne, Fribourg, Schwyz, Soleure et Zurich ont également rejeté l'interdiction de la burqa. Il existe bel et bien des forces dans ce pays qui sont prêtes à accepter les personnes musulmanes comme des personnes égales dans ce pays. On peut également voir une lueur d'espoir dans divers projets visant à améliorer l'intégration des communautés musulmanes dans le paysage religieux suisse, en entamant par exemple une procédure dans le canton de Vaud qui, si tout se passe bien, pourrait aboutir dans quelques années à une sorte de reconnaissance publique de la communauté musulmane dans le canton. Sur le plan scientifique, l'Université de Fribourg a établi le Centre suisse Islam et Société, qui ne forme cependant pas d'imams, mais propose une formation continue à différents niveaux, y compris un programme de doctorat pour la relève académique. Des efforts sont faits pour reconnaître les améliorations structurelles au sein de la communauté musulmane et pour continuer de les soutenir afin que les autorités disposent de contacts fiables du côté musulman. On peut se réconforter en se disant qu'il existe à Zurich un projet portant le nom un peu complexe de QuaMS. QuaMS vise à développer une approche pastorale musulmane de haute qualité dans les institutions publiques telles que les hôpitaux, les établissements de soins et les centres d'asile. Il s'agit d'un projet commun de l'Union des organisations musulmanes de Zurich et du canton de Zurich, avec la participation des deux églises régionales. Le canton zurichois montre ainsi sa disposition à adopter une nouvelle politique religieuse, selon laquelle les services et les activités

des communautés religieuses non reconnues par le droit public mais d'importance pour l'ensemble de la société peuvent également être soutenus. Toutefois, bon nombre de ces projets ne sont toujours pas financièrement garantis à long terme.

Malheureusement, les personnes musulmanes de Suisse ne peuvent pas compter sur l'électorat, mais *Hominum confusione providentia Dei Helvetia regitur*, en français : en dépit de la confusion des hommes, la Suisse est régie par la providence de Dieu (devise du 16e siècle). Il y a donc encore de l'espoir.

Dr. Rifa'at Lenzin, présidente QuaMS Muslimische Seelsorge Zürich

La société pour les minorités en Suisse (GMS) a été fondée en 1982 par Sigi Feigel et Alfred A. Häslar. Elle est politiquement et religieusement neutre et s'engage pour la vie, le droit, la culture et l'intégration des anciennes et nouvelles minorités en Suisse. Elle est ouverte à toutes les personnes qui défendent les minorités (<https://www.gms-minderheiten.ch/fr/>).

Questions à infogms@gra.ch